

AMPHITÉA

CATALOGUE PRODUITS

#JANVIER 2024

#WEB

AMPHITÉA
Association d'assurés partenaire d'AG2R LA MONDIALE

Édito



Yvan Stolarczuk
Directeur

Votre association AMPHITÉA est heureuse de vous présenter l'édition 2021 du catalogue produits, réalisé en collaboration avec notre partenaire assureur AG2R LA MONDIALE.

AMPHITÉA est une association de dialogue des assurés, qui a notamment pour objet de souscrire auprès d'AG2R LA MONDIALE, au nom et au profit de ses adhérents, des contrats d'assurance groupe répondant à leurs besoins personnels et familiaux de protection sociale et patrimoniale (santé, prévoyance, épargne, retraite).

Cette mission est spécifiquement assurée par le « Comité produits et services ». Placé sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'association, ce Comité travaille avec les équipes de notre partenaire sur les projets de nouveaux produits et services aux assurés et sur leurs évolutions après leur mise en place. Il discute et valide avec elles chaque étape : réflexion initiale, création et modifications éventuelles à apporter après une période de fonctionnement.

Ce Comité recueille également les attentes des adhérents par le biais des Correspondants régionaux qui entretiennent des liens étroits à la fois avec les adhérents lors des réunions de proximité, mais aussi avec les collaborateurs commerciaux, à l'occasion des focus régionaux. AMPHITÉA est une force de proposition qui délègue ensuite la commercialisation et la gestion de ces contrats à son partenaire assureur.

Par ailleurs, en sa qualité d'association souscriptrice de Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERI) et de plans d'Épargne Retraite Populaire (PERP) auprès de son partenaire assureur, AMPHITÉA administre également les Comités de surveillance, en charge du suivi et de la bonne gestion de ces solutions.

Nous espérons que les offres contenues dans ce catalogue répondront à vos besoins et à vos attentes. Nous resterons attentifs à pouvoir vous offrir les meilleurs contrats, les plus adaptés et aux meilleurs tarifs.

Bonne lecture.

Sommaire

SANTÉ	4	ÉPARGNE	21
Protecpro	5	Vivépargne II	22
Protecvia Collectif	6	Vision Vie Premium	23
PRÉVOYANCE	7	RETRAITE	24
Garantie Prévoyance Individuelle	8	Retraite Individuelle	25
Prévoyance Protection Individuelle	9	Excellie Retraite	26
Prévoyance Gérant Majoritaire	10	Ambition Retraite Individuelle	27
Prévoyance Protection Revenus	11	Ambition Retraite Pro	28
Prévoyance Forfaitaire Pro	12	Mondiale Retraite Pacific	29
Mondiale Prévoyance Entreprise	13	Mondiale Retraite	30
Excellie Homme Clé	14	Mondiale Perspectives Entreprise article 83	31
Excellie Protection Emprunteur	15	Rente Universelle	32
Excellie Protection Personnelle Protection Familiale	16	Vision Retraite Premium	33
Excellie Protection Personnelle Couverture associé	17		
Assurance Autonomie	18		
Prima Capital Obsèques + Prima Volontés Obsèques +	19		

LÉGENDE



Personnes concernées



Avantages



Caractéristiques



Services



Tarification

Santé

Santé Protecpro



- TNS
- Gérant majoritaire
- TNS agricoles
- Auto-entrepreneurs



Une offre responsable qui se décline sous 10 formules allant de l'essentiel au tout confort, d'un renfort et une option assistance :

- PRO 10 à PRO 30 pour assurer l'essentiel ;
- PRO 40 à PRO 70 pour une couverture étendue ;
- PRO 80 à PRO 100 pour une protection tout confort.

1 renfort bien-être

À partir du niveau PRO 30 pour une prise en charge des médicaments et des actes non remboursés par le Régime Obligatoire comme les médecines douces.

1 option assistance

En cas d'hospitalisation, de maladie ou d'accident en France ou à l'étranger. Sur simple appel téléphonique : conseils d'experts sur des questions pratiques, juridiques ou médicales et une assistance complète (garde d'enfants, aide ménagère, livraison de médicaments...).



- un choix de formule pensé pour les professionnels indépendants et leur famille ;
- la déductibilité des cotisations du bénéfice imposable dans le cadre de la loi Madelin.
- gratuité de la cotisation à partir du 3^e enfant ;
- la possibilité de faire évoluer la garantie dans le temps ;
- une prise en charge immédiate sans délais de carence.



SimpliSanté*

Pour aider à concilier vie professionnelle et vie privée, gérer les aléas de la vie, surmonter les événements traumatiques sur le lieu de travail, accompagner au maintien ou au retour à l'emploi.

Retrouvez l'ensemble du service sur :

www.simplisante.fr

La Téléconsultation*

Consultation médicale à distance par téléphone (7j/7 de 8 h à 22 h), par mail ou par vidéo, en France ou depuis l'étranger. Consultations de généralistes et spécialistes (dermatologue, gynécologue, psychologue...). Présentation du service sur :

www.medecindirect.fr

Un espace client unique

Un espace client personnel sur Internet pour permettre d'accéder à l'ensemble de ses contrats, consulter ses remboursements, rééditer sa carte de tiers-payant, demander un devis, ajouter un bénéficiaire, souscrire un renfort, géolocaliser un professionnel de santé tiers payant et Itelis.

Une application mobile

Pour consulter ses contrats et remboursements 24 h / 24, afficher sa carte de tiers payant dématérialisée, géolocaliser un professionnel de santé tiers payant et Itelis.

* Services exclusifs aux contrats assurés par VIASANTÉ.



• **Assureurs** : ViaSanté Mutuelle, MIAG, MPJ, M.B.A Mutuelle,
Association souscriptrice : Amphitéa



- Ensemble des salariés sortant d'un contrat collectif obligatoire assuré par ARPEJE (régime général / régime Alsace Moselle)

Conditions adhésions

- avoir été affilié à un contrat collectif obligatoire frais de santé assuré par ARPEJE et demander l'adhésion dans les 12 mois suivant la cessation du contrat de travail ;
- avoir adhéré à AMPHITÉA et s'être acquitté de la cotisation unique à l'adhésion indiquée sur le bulletin d'adhésion.



Une offre responsable qui se décline sous 4 formules allant de l'essentiel au tout confort afin de répondre aux besoins de santé et au budget des bénéficiaires. L'assistance et la téléconsultation sont incluses dans les 4 formules:

- INDICE 30 pour assurer l'essentiel ;
- INDICE 60 pour une couverture étendue ;
- INDICE 90 et INDICE 120 pour une protection tout confort.



L'assistance

Un forfait global à utiliser sur différentes prestations :

- enveloppes des services en cas d'hospitalisation de plus de 23h ;
- enveloppe de services en cas d'affection longue durée ;
- aide pédagogique en cas d'enfant malade ou hospitalisé ;
- services à la personne ;
- information et conseil social ;
- téléconseil santé.

La Téléconsultation*

Consultation médicale à distance par téléphone (7j/7 de 8h à 22h), par mail ou par vidéo, en France ou depuis l'étranger. Consultations de généralistes et spécialistes (dermatologue, gynécologue, psychologue...). Présentation du service sur :

www.medecindirect.fr

Un espace client unique

Un espace client personnel sur Internet pour permettre d'accéder à l'ensemble de ses contrats, consulter ses remboursements, rééditer sa carte de tiers-payant, demander un devis, ajouter un bénéficiaire, souscrire un renfort, géolocaliser un professionnel de santé tiers payant et Itelis.

Une application mobile

Pour consulter ses contrats et remboursements 24 h / 24, afficher sa carte de tiers-payant dématérialisée, géolocaliser un professionnel de santé tiers payant et Itelis.

* Services exclusifs aux contrats assurés par ViaSanté.

Notre produit santé « Protecvia Collectif » reçoit le label d'excellence des Dossiers de l'Épargne 2021



• **Assureurs** : ViaSanté Mutuelle,
• **Association souscriptrice** : Amphitéa

Prévoyance

Prévoyance

Garantie Prévoyance Individuelle



Particuliers âgés de 18 à 70 ans inclus



Garantie Prévoyance Individuelle est un contrat d'assurance temporaire décès qui permet le versement d'un capital en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive.

Choix des garanties

• Garanties obligatoires :

Décès – Invalidité Absolue et Définitive (IAD), Garanties d'assistance.

• Garanties optionnelles :

Doublement du capital en cas de décès accidentel, Incapacité Temporaire Totale (ITT) / Invalidité Permanente Totale (IPT).

Attention : les garanties Doublement en cas d'accident» et garanties couplées «ITT-IPT» sont des garanties optionnelles souscriptibles à partir de 15 000 € de capital décès souscrit.

Niveaux des garanties

• Choix du montant du capital : de 10 000 € à 200 000 €.

Formalités médicales

- Pour les personnes de moins de 51 ans et un capital décès strictement inférieur à 100 000€ : déclaration de santé simplifiée.
- Sinon : dossier médical confidentiel à compléter à l'aide du médecin traitant.

Bénéficiaires

- En cas de décès : clause standard ou clause libre.
- En cas d'Invalidité Absolue et Définitive (IAD) / Incapacité Temporaire Totale (ITT) / Invalidité Permanente Totale (IPT) : le client(e).

Franchise

Choix des franchises : 15 jours / 30 jours / 42 jours / 60 jours / 90 jours et 365 jours.

Délais de carence

Décès – IAD : pas de délais de carence.

Doublement du capital en cas de décès accidentel : pas de délai de carence.

Incapacité Temporaire Totale (ITT) / Invalidité Permanente Totale (IPT) : 90 jours suite à une maladie et aucun délai suite à un accident.

Exonération des cotisations

En cas d'Invalidité Permanente Totale : oui.

En cas d'Incapacité Temporaire Totale : franchise de 90 jours et exonération totale de la cotisation limitée à 1 095 jours (3 ans).



- Adhésion de 18 à 70 ans. Libre choix du capital entre 10 000 € et 200 000 €.
- Désignation libre du ou des bénéficiaires.
- Déclaration de santé simplifiée.
- Cotisation calculée en fonction du montant du capital et de l'âge au moment de l'adhésion.
- Possibilité de modifier les garanties après 12 mois révolus d'adhésion.
- 20 % de réduction pour toute nouvelle adhésion au contrat.
- Services d'assistance essentiels.



• **Assureur** : La Mondiale
• **Association souscriptrice** : Amphitéa

Prévoyance

Prévoyance Protection Individuelle



Indépendants (TNS) : artisans, commerçants, professions libérales



Contrat d'assurance prévoyance complémentaire permettant de se couvrir en cas de décès, d'arrêt de travail temporaire ou définitif. Il peut être souscrit dans le cadre de la fiscalité Madelin ou celle de l'Assurance vie. Grâce au pack TNS, il est possible de cumuler les avantages de deux fiscalités. Très flexible, ce contrat complète et s'adapte aux régimes obligatoires des Travailleurs non-salariés (CARMF).

Les garanties proposées

La base obligatoire

- Garantie décès toutes causes - Invalidité Absolue Définitive - Double effet - Exonération des cotisations (capital ou rente : jusqu'à 8 fois le revenu d'activité);
- Garantie d'assistance, assurée par Mondial Assistance

Les garanties complémentaires optionnelles

- Incapacité totale de travail;
- Invalidité totale et partielle;
- Invalidité professionnelle pour les professions médicales et réglementées (voir liste dans la notice);
- Rente éducation;
- Rente de conjoint;
- Garantie accident (limitée à 3 fois le revenu d'activité);
- Garantie maladies redoutées;
- Garantie capital invalidité.



Tarification

Le tarif évolue chaque année en fonction de l'âge du client et est déterminé en fonction de la profession.

Un tarif spécifique a été mis en place pour les non-fumeurs.



- Permet au TNS, quel que soit son régime obligatoire, d'adapter au plus juste ses besoins en prévoyance complémentaire.
- Abattement de tarif spécifique pour les créateurs et les repreneurs de moins de 3 ans et âgés de moins de 50 ans : -40% la 1^{re} année, -20% la 2^e année, -10% la 3^e année de cotisation.
- Formules dédiées aux conjoints collaborateurs et aux salariés.
- Abattement de tarif spécifique pour les apporteurs (-10% sur la cotisation sur toute la durée du contrat, pas de commissionnement).
- Large choix de garanties (maladie redoutée, invalidité professionnelle) et de franchises en cas d'arrêt de travail.
- Choix de fiscalités avantageuses;
- Forfaitaire si le revenu de référence est inférieur ou égal à 1 PASS.



• **Assureur** : La Mondiale
• **Territorialité** : Métropole et DOM COM*
• **Association souscriptrice** : Amphitéa
* Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer

Prévoyance

Prévoyance Gérant Majoritaire



Gérant majoritaire de SARL, SELARL et les gérants de Sociétés Civiles Professionnelles (SCP), SNC...



Contrat d'assurance prévoyance complémentaire permettant de se couvrir en cas de décès, d'arrêt de travail temporaire ou définitif.

Dédié aux **gérants majoritaires**, il peut être souscrit dans le cadre de la Loi Madelin ou de l'Assurance vie. Les cotisations sont éligibles à l'Article 62 du CGI. Très flexible, le contrat complète et s'adapte aux régimes obligatoires des Travailleurs non-salariés (TNS), ayant le statut de gérant majoritaire. Grâce au Pack Gérant Majoritaire, il est possible de cumuler les avantages de deux fiscalités.

Les garanties proposées

La base obligatoire

- Garantie décès toutes causes - Invalidité Absolue Définitive - Double effet - Exonération des cotisations (capital ou rente : jusqu'à 8 fois le revenu d'activité);
- Garanties d'assistance, assurées par Mondial Assistance.

Les garanties complémentaires optionnelles

- Incapacité totale de travail;
- Invalidité totale et partielle;
- Invalidité professionnelle pour les professions médicales et réglementées (voir liste dans la notice);
- Rente éducation;
- Rente de conjoint;
- Garantie accident (limitée à 3 fois le revenu d'activité);
- Garantie maladies redoutées;
- Garantie capital invalidité.



Tarifcation

Le tarif est **indépendant de l'âge** du client et est déterminé en fonction de la profession ou de l'activité du gérant.

Un tarif spécifique a été mis en place pour les non-fumeurs.



- Permet au TNS, quel que soit son régime obligatoire, d'adapter au plus juste ses besoins en prévoyance complémentaire.
- Abattement de tarif spécifique pour les **créateurs** et les **repreneurs** de moins de 3 ans et âgés de moins de 50 ans : -40% la 1^{re} année, -20% la 2^e année, -10% la 3^e année de cotisation.
- Large choix de garanties (maladie redoutée, invalidité professionnelle) et de franchises en cas d'arrêt de travail.
- Choix de **fiscalités avantageuses**.
- Forfaitaire si le revenu de référence est inférieur ou égal à 1 PASS.

• **Assureur** : La Mondiale

• **Territorialité** : Métropole et DOM COM* Association souscriptrice : Amphitéa

* Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer

Prévoyance

Prévoyance Protection Revenus



Artisans, commerçants, professions libérales, ainsi que les gérants majoritaires (SARL...)



Contrat d'assurance prévoyance complémentaire permettant de se couvrir en cas d'arrêt de travail temporaire ou définitif. Il peut être souscrit dans le cadre de la fiscalité Madelin, Assurance vie, les cotisations peuvent être éligibles à l'Article 62 du CGI.

Ce produit s'adapte aux régimes obligatoires des Travailleurs non-salariés (TNS).

Les garanties proposées

Incapacité totale de travail (ITT)

En cas d'arrêt de travail, versement d'indemnités journalières (de 1 % à 100 % du revenu d'activité) pour compléter le régime obligatoire. Un large choix de franchises standards, relais (15 jours, 30 jours...) et de durée d'indemnisation sont disponibles.

Invalidité totale et partielle (ITP)

Versement d'une rente en cas d'invalidité partielle ou totale. En option : invalidité professionnelle pour les professions médicales et réglementées (voir liste dans la notice).



Tarification

Le tarif évolue chaque année en fonction de l'âge du client et est déterminé en fonction de la profession. Un tarif spécifique a été mis en place pour les non-fumeurs.



- Permet au TNS, quel que soit son régime obligatoire, de se couvrir uniquement **en cas d'arrêt de travail temporaire ou définitif** (pas de garantie décès obligatoire).
- Abattement de tarif spécifique pour les **créateurs** et les **repreneurs** de moins de 3 ans et âgés de moins de 50 ans : -40 % la 1^{re} année, -20 % la 2^e année, -10 % sur la 3^e année de cotisation.
- Formule dédiée au conjoint collaborateur ;
- Abattement de tarif spécifique pour les **apporteurs** (-10 % sur la cotisation sur toute la durée du contrat, pas de commissionnement).
- Choix de **fiscalités avantageuses**.
- Forfaitaire si le revenu de référence est inférieur ou égal à 1 PASS.



• **Assureur** : Prima
• **Territorialité** : Métropole et DOM COM*
• **Association souscriptrice** : Amphitéa
* Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer



Dirigeant ayant le statut de salarié ou non salarié



Prévoyance Forfaitaire Pro est un contrat permettant le versement d'une prestation forfaitaire sous forme d'indemnités journalières. L'objectif est de couvrir le remboursement des frais généraux et / ou de prendre en charge la rémunération sous forme de dividendes en cas d'arrêt de travail du dirigeant.

L'adhésion au contrat peut se faire par une personne physique ou une personne morale. Le client est toujours une personne physique (16 à 65 ans).

Le contrat peut être souscrit en fiscalité Assurance vie ou Homme clé (conditions de l'Homme clé : personne morale adhérente et bénéficiaire, franchise 90 jours obligatoire).

Les garanties proposées

L'incapacité temporaire de travail est la seule garantie du contrat (garantie « exonération des cotisations » non incluse).

Il est possible de choisir parmi :

- 4 franchises : 15 jours (hors classes 5 et 6), 30 jours, 60 jours, 90 jours.
- 3 durées d'indemnisation :
 - 365 jours (12 mois),
 - 548 jours (18 mois),
 - 730 jours (24 mois).

La base de garantie est exprimée en fonction du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) avec des plafonds par classe : 3 PASS (classes 1 à 4), 2 PASS (classes 5 et 6).

Les prestations sont versées au souscripteur.



- Abattement de tarif spécifique pour les **créateurs** et les **repreneurs** de moins de 3 ans et âgés de moins de 50 ans : -40 % la 1^{re} année, -20 % la 2^e année, -10 % la 3^e année de cotisation.
- Abattement « fidélité » de -10 % sur la cotisation tout au long de la vie du contrat si le client possède un contrat de prévoyance auprès de l'assureur AG2RLA MONDIALE avec une garantie décès.
- **Choix de fiscalités avantageuses** (Assurance vie ou Homme Clé).
- Jusqu'à **1 PASS de forfait (inclus) : pas de justificatif à l'adhésion.**
- Pas de justificatif à transmettre lors de la prestation, en dehors du justificatif de l'arrêt de travail.

• **Assureur** : Prima

• **Territorialité** : Métropole et DOM COM*

• **Association souscriptrice** : Amphitéa

* Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer

Prévoyance

Mondiale Prévoyance Entreprise



Salariés d'entreprises (TPE)



Contrat d'assurance prévoyance complémentaire permettant à l'entreprise de couvrir ses salariés en cas de décès, d'arrêt de travail temporaire ou définitif.

Les garanties proposées

La base obligatoire

- Garantie Décès toutes causes – Invalidité Absolue Définitive – Double effet Exonération des cotisations.

Les garanties complémentaires optionnelles

- Incapacité totale de travail;
- Invalidité totale et partielle;
- Garantie accident;
- Pré-décès du conjoint (concubin-partenaire).



Tarifification

Assiette de cotisations :

- cadres : tranche A, B, C;
 - non cadres : tranche A, B.
-
- Contrat simple avec des options répondant aux besoins des petites entreprises.
 - Prise en charge immédiate en cas de décès accidentel dès le lendemain de la date d'adhésion de l'entreprise ou de la date d'entrée d'un salarié.
 - Capital décès pouvant aller jusqu'à 625 % du salaire pour les cadres et 438 % pour les non cadres.



- **Assureur** : La Mondiale
- **Territorialité** : Métropole et DOM COM*
Une version « Nouvelle Calédonie » permet de compléter le régime de base local (CAFAT)
- **Association souscriptrice** : Amphitéa

* Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer

Prévoyance

Excellie Homme Clé



Le contrat a pour objet de garantir l'entreprise adhérente contre les risques de décès et/ou d'invalidité et d'arrêt de travail en fonction des garanties souscrites.



Territorialité à l'adhésion

- Adhérent : entreprise localisée en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Assuré : monde entier sauf pays liste rouge du ministère des affaires étrangères et US person.

Age à l'adhésion

- L'assuré doit être âgé d'au moins 18 ans.

Garanties

Les garanties de base	Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
Les garanties complémentaires	Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) Invalidité Permanente Totale (IPT)
Options	MNO : 0 jour hospitalisation
Combinaison de garanties	DC/PTIA DC/PTIA + IPT DC/PTIA + IPT + ITT
Franchise	Durée de franchise : 90 jours

Décès

- Âge maximum d'adhésion : 75 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 20 M€

PTIA

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 20 M€

IPT

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 10 M€

ITT

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : N/A
- Montant assuré maximum : 0,10 % du Capital décès souscrit (maxi 1,005 M€)

Couverture DOS/PSY (0 jour d'hospitalisation)

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : N/A



- Assureur : Prima
- Territorialité :
- Association souscriptrice : Amphitéa

Prévoyance

Excellie Protection Emprunteur



Permettre à l'adhérent de couvrir un prêt bancaire.



Territorialité à l'adhésion

- Adhérent/Assuré : personne physique résidant en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Adhérent personne morale : siège en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.

Age à l'adhésion

- L'assuré doit être âgé d'au moins 18 ans.

Garanties

Les garanties de base	Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
Les garanties complémentaires	Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) Invalidité Permanente Totale (IPT) Invalidité Permanente Partielle (IPP) Invalidité Professionnelle (IPRO)
Options	MNO : 0 jour hospitalisation
Combinaison de garanties	DC/PTIA DC/PTIA + IPT DC/PTIA + IPT + IPRO DC/PTIA + IPT + ITT DC/PTIA + IPT + IPP DC/PTIA + IPT + IPP + ITT DC/PTIA + IPT + ITT + IPRO DC/PTIA + IPT + IPP + IPRO DC/PTIA + IPT + IPP + ITT + IPRO
Franchise	Durée de franchise : 30, 60, 90, 120, 180 jours

Liste des professions éligibles à la garantie IPRO

- Médecin généraliste, médecin spécialiste, médecin gériatre, interne en médecine, sage-femme en cabinet, cardiologue, ophtalmologiste médical, dermatologue médical, radiologue, gynécologue médical, gastro-entérologue, rhumatologue, angéologue, anatomopathologiste, médecin rééducateur, manipulateur radio, chirurgien (tous), anesthésiste réanimateur, ophtalmologiste chirurgien, ORL, gynécologue-obstétricien, stomatologue, médecine manuelle, chirurgien-dentiste, vétérinaire, sage-femme (accouchement) dermatologue

(chirurgien), kinésithérapeute, ostéopathe, infirmier, prothésiste, podologue, diététicien, psychologue, psychiatre, neurologue, endocrinologue/diabétologue, néphrologue, hématologue, nutritionniste.

Décès

- Âge maximum d'adhésion : 80 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : capital restant dû limité à 20 M€

PTIA

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : capital restant dû limité à 20 M€

IPT

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : capital restant dû limité à 10 M€

ITT

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : N/A
- Montant assuré maximum : échéances du prêt dues par l'assuré limitée à 1 000 €/jour

IPRO

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : capital restant dû Limité à 10 M€

IPP

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 50 % de l'échéance de prêt pendant la durée de l'IPP

Couverture DOS/PSY (0 jour d'hospitalisation)

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : N/A



- **Assureur** : La Mondiale Partenaire
- **Territorialité** :
- **Association souscriptrice** : Amphitéa

Prévoyance

Excellie Protection Personnelle Protection Familiale



Permettre à l'adhérent de protéger sa famille à la suite des conséquences d'un décès, d'un accident ou d'une maladie.



Territorialité à l'adhésion

- Adhérent : personne physique résidant en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Polynésie Française et Nouvelle Calédonie.
Ou personne morale entreprise localisée en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Assuré : personne physique résidant en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.

Age à l'adhésion

- L'assuré doit être âgé d'au moins 18 ans.

Garanties

Les garanties de base	Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
Les garanties complémentaires	Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) Invalidité Permanente Totale (IPT) Invalidité Permanente Partielle (IPP) Décès Accidentel
Options	MNO : 0 jour hospitalisation Exonération des cotisations
Combinaison de garanties	DC/PTIA DC/PTIA + IPT DC/PTIA + IPT + ITT DC/PTIA + IPT + IPP DC/PTIA + IPT + IPP + ITT
Franchise	Durée de franchise : 90 jours

Décès

- Âge maximum d'adhésion : 75 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 20 M€

PTIA

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 20 M€

Décès accidentel

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 1,5 M€

IPT

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 10 M€

ITT

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : N/A
- Montant assuré maximum : 0,10 % du Capital décès souscrit (maxi 1,005 M€)

IPP

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : N/A
- Montant assuré maximum : 50 % du Capital IPT dans la limite de 1 M€

Couverture DOS/PSY (0 jour d'hospitalisation)

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : N/A

Exonération du paiement des cotisations

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : N/A



- **Assureur** : La Mondiale Partenaire
- **Territorialité** :
- **Association souscriptrice** : Amphitéa

Prévoyance

Excellie Protection Personnelle en couverture associié



S'adresse aux associés détenteurs de parts d'une société détenue en association. Elle permet de se prémunir contre la disparition de l'un des associés en générant la trésorerie suffisante au rachat de ses parts de la société à ses héritiers.



Territorialité à l'adhésion

- Adhérent : personne physique résidant en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
Ou personne morale entreprise localisée en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Assuré : personne physique résidant en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.

Age à l'adhésion

- L'assuré doit être âgé d'au moins 18 ans.

Garanties

Les garanties de base	Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
Les garanties complémentaires	Invalidité Permanente Totale (IPT)
Combinaison de garanties	DC/PTIA DC/PTIA + IPT

Décès

- Âge maximum d'adhésion : 75 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 20 M€

PTIA

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 20 M€

IPT

- Âge maximum d'adhésion : 66 ans
- Montant assuré minimum : 15 000 €
- Montant assuré maximum : 10 M€

- **Assureur** : La Mondiale Partenaire
- **Territorialité** :
- **Association souscriptrice** : Amphitéa

Prévoyance

Assurance Autonomie



Personnes âgées de 18 à 74 ans inclus



Le client peut choisir uniquement la garantie perte d'autonomie totale ou la combiner avec une ou trois options au moment de l'adhésion :

- **une garantie obligatoire perte d'autonomie totale** : versement d'une rente mensuelle viagère en cas de perte d'autonomie totale. Le client choisit son niveau de rente entre 300 € et 4000 € ;
- **une garantie optionnelle perte d'autonomie partielle** : versement d'une rente mensuelle viagère dès la reconnaissance de la perte d'autonomie partielle de 50 % du montant de la rente perte d'autonomie totale choisie ;
- **une garantie optionnelle capital aménagement** : versement d'un capital forfaitaire dès la reconnaissance de la perte d'autonomie d'un montant de 2 500 €, 5 000 € ou 10 000 €, aucun justificatif d'utilisation ne sera demandé.

Une assistance spécifique et innovante à proposer systématiquement :

- pour le client, le service « Allo infos » : aide à la recherche d'intervenants professionnels, soutien psychologique, des bilans et conseils, la recherche de maison d'accueil... ;
- pour les aidants du client, un dispositif d'urgence (prise en charge de frais jusqu'à 250 €), recherche d'hébergements temporaires ou de professionnels, accompagnement aux démarches administratives, formation pratique à domicile, organisation et prise en charge de solutions de répit jusqu'à 500 € par an.

Les délais de carence

- Aucun délai de carence en cas d'accident ;
- 1 an de délai de carence en cas de maladie somatique ;
- 3 ans en cas de maladie d'Alzheimer, maladies apparentées, pathologies psychiatriques ou neurologiques.

Les franchises

- Pas de franchise appliquée pour le versement des rentes ;
- 90 jours de franchise pour le versement du capital.

La vie du contrat

En cours de contrat il est possible de :

- augmenter ou réduire des niveaux de garanties ;
- supprimer des options en cas de difficultés financières.

Attention : pas d'ajout d'option en cours de contrat.

La sélection médicale

Une Déclaration d'État de Santé Simplifiée (DESS) :

- une seule question pour une souscription sans la garantie perte d'autonomie partielle ;
- deux questions complémentaires pour une souscription incluant l'option garantie perte d'autonomie partielle.

Si au moins une réponse est positive à la DESS, un questionnaire médical est remis à le client. Il doit être complété et signé, puis renvoyé sous l'enveloppe médicale confidentielle remise lors de l'adhésion.



- Plus de 30 ans d'expérience sur le marché de la dépendance.
- Sélection médicale simplifiée, unique sur le marché.
- Options pour renforcer sa protection dès la perte d'autonomie partielle (rente et / ou capital).
- Couverture immédiate en cas d'accident.
- 20 % de réduction pour une souscription en couple, applicable sur la cotisation du conjoint.
- Pas de franchise pour le versement des rentes après reconnaissance de la perte d'autonomie.



- **Assureur** : Prima
- **Territorialité** :
- **Association souscriptrice** : Amphitéa

Prévoyance

Prima Capital Obsèques+ Prima Volontés Obsèques+



Particuliers âgés de 18 à 85 ans pour une adhésion en prime viagère (jusqu'à 69 ans en cas de prime unique).

Pour une adhésion en prime temporaire, l'âge limite d'adhésion est fonction de la durée de paiement. Le dernier appel de cotisation doit être réalisé avant le mois anniversaire des 86 ans.



PRIMA CAPITAL OBSÈQUES + (PCO+)

Un contrat d'assurance vie permettant le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans le contrat :

- Capital de 1 000 € à 18 400 € ;
- Choix entre la prime temporaire, unique ou viagère ;
- Sans questionnaire médical ;
- désignation libre du ou des bénéficiaire(s) (société funéraire, un proche, une association...);
- Délai de carence de 6 mois sauf en cas de décès accidentel ;
- Capital versé sous 3 jours maximum (à réception du dossier complet).

Assistance

- Rapatriement ou transport du corps ;
- Retour des proches voyageant avec lui ;
- Venue d'une personne la nuit suivant le décès ;
- Aide ménagère au domicile du défunt ;
- Gardiennage du domicile du défunt ;
- Accompagnant psychologique.

PRIMA VOLONTÉ OBSÈQUES (PVO+)

Un contrat de prestations funéraires signé entre Le Choix Funéraire et le client. Le contrat est financé par PCO+ en primes viagères, uniques ou temporaires.

3 formules pour une prise en charge totale des obsèques

- Organisation ;
- Présentation du défunt ;
- Cérémonie ;
- Convoi ;
- Fourniture du cercueil (différent selon la formule) et de l'urne cinéraire le cas échéant.

Formule Initiale	Participation de 100 € pour l'acquisition d'une concession.
Formule Sérénité	Participation de 200 € pour l'acquisition d'une concession, + Mise à disposition d'un salon pour se recueillir pendant 48 h.
Formule Prestige	Participation de 400 € pour l'acquisition d'un caveau, + Participation de 400 € pour l'acquisition d'une concession, + Participation de 500 € pour l'acquisition d'un monument.



Services

- Assistant conseil (démarches administratives) ;
- faire-part et cartes de remerciement ;
- numéro azur avant le décès + numéro vert au moment du décès ;
- remise d'un guide conseil au décès ;
- prise en charge des taxes liées aux obsèques.

Prévoyance

Prima Capital Obsèques+ Prima Volontés Obsèques+



Primadom

Service d'information, d'écoute et de conseil téléphonique destiné aux seniors, à leurs familles, aux dirigeants d'entreprises et salariés.

Les formules Prima Capital Obsèques+ et Prima Volontés Obsèques+ de nos contrats Garanties obsèques ont reçu le label d'excellence 2021 des Dossiers de l'Épargne.



Épargne

Épargne Vivépargne II



Particuliers



Contrat d'épargne multisupports à versements libres et / ou programmés, permettant de se constituer un capital, le faire fructifier ou le transmettre dans le cadre fiscal spécifique de l'Assurance vie, de l'épargne handicap ou du Plan d'épargne retraite populaire (transfert uniquement).

L'épargne est disponible à tout moment et sans aucune contrainte.

L'investissement repose sur l'un des 3 modes de gestion financière suivants :

- **La gestion 100 % Actif général** : pour une épargne garantie en euros et bénéficiant d'une croissance régulière.
- **La gestion profilée** : pour mixer entre la sécurité de l'Actif général et 3 supports profilés en unités de compte du plus prudent au plus dynamique. Elle offre ainsi à chaque investisseur une réponse simple et adaptée à tous les projets.
- **La gestion libre** : pour une gestion personnalisée et une recherche de performance maximale grâce à l'Actif général et 12 supports en unités de compte sélectionnés par nos experts financiers.

2 options de gestion sont disponibles pour optimiser la stratégie d'investissement, elles sont accessibles avec un minimum de 5 000 € versé sur le support :

- **Option dynamisation** : permet de dynamiser automatiquement, chaque année, les intérêts réalisés sur l'Actif général vers un support en unités de compte 100 % actions, privilégiant ainsi une meilleure performance sur le long terme. Le capital net investi est protégé.

- **Option sécurisation** : permet de sécuriser automatiquement, chaque mois, les plus-values constatées sur un ou plusieurs supports en unités de compte vers l'Actif général en fonction d'un seuil de plus-values déterminé par le client. Les plus-values réalisées sont alors définitivement acquises.

La formule **Génératio** permet de désigner un bénéficiaire en cas de vie (généralement un enfant ou un petit-enfant) à qui l'épargne constituée sera transmise à une date fixée librement par le client.



- Contrat simple et accessible ;
- Arbitrage gratuit chaque année ;
- Garantie d'une rémunération régulière et une épargne garantie en euros sur l'Actif général d'AG2R LA MONDIALE ;
- Option dynamisation entièrement gratuite ;
- Fonds en unités de compte rigoureusement sélectionnés par nos experts financiers et parmi les meilleurs du marché.

Notre produit épargne Vivépargne II a reçu le Label d'excellence des Dossiers de l'Épargne en 2021.



- **Assureur** : La Mondiale
 - **Territorialité** : Métropole et DOM COM*
 - **Association souscriptrice** : Amphitéa
- * Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer

Épargne

Vision Vie Premium



Toute Personne Physique de plus de 18 ans dérogable et de moins de 70 ans, hors « US PERSON » au sens de la réglementation FATCA.
L'adhésion est réservée aux résidents en France (Métropole et Outre-mer).



VISION VIE PREMIUM est un contrat d'Épargne retraite individuelle de type Assurance Vie de groupe avec disponibilité de l'épargne.

Avantages

- Deux modes de gestion financière (dont gestion profilée déléguée)
- Frais d'arbitrages offerts
- Frais sur versement réduit
- Garantie plancher

Cotisations

- Versements libres : minimum 750 € dérogable jusque 100 € ; par prélèvement unique ou chèque.
- Possibilité d'effectuer des versements programmés : minimum 125 € / mois ou 375 € / trimestre, 750 € / semestre, 1 500 € / an.
- Périodicité de versement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- Prélèvement automatique possible (obligatoire pour la périodicité mensuelle).

Gestion financière

Supports financiers :

- Actif en Euro LM avec PB annuelle discrétionnaire.
- Une gamme de 30 unités de compte.

2 modes de gestion

- **Gestion libre** : l'assuré choisit la répartition de ses versements entre les différents supports financiers proposés par La Mondiale et Flornoy Ferri AM.
- **Gestion de profils délégués dédiée Flornoy** : 100 % UC (hors SCl et Fonds structurés) dont 50 % fonds Fleurnoy Ferri.

Trois profils de gestion de profils délégués sont proposés : Modéré, Équilibre, Dynamique.

Options

Option « investissement progressif » sur la gestion libre

Caractéristiques techniques

Disponibilité de l'épargne :

L'adhérent dispose librement de son épargne, il peut effectuer :

- des rachats partiels ; minimum 1000 € par rachat ;
- des rachats partiels programmés ; minimum 100 € par rachat mensuels ; 300 € / trimestriels ; 600 € / semestriels ; 1 000 € / annuels ;
- un rachat total ;
- des avances ; minimum 2 000 €. Le cumul des avances (capital et intérêts) ne peut excéder 60 % de la valeur de l'épargne totale constituée sur l'adhésion.

• **FIN DU CONTRAT (Rachat total / Décès)**

• Si l'assuré est vivant

Rachat possible à tout moment : versement de l'épargne constituée en une seule fois ;

• Si l'assuré décède avant le terme

Versement de l'épargne constituée en une seule fois aux bénéficiaires.

Garanties complémentaires de prévoyance

Versements Garantis en cas de décès :

- garantie plancher obligatoire (inclus au contrat - sans formalité médicale) : incluse jusque 75 ans ;
- plafonnée à un KSR de 300 000 €.



- **Assureur** : La Mondiale
- **Réseau de distribution** : Prédicis, CapFinances
- **Commercialisation** : Métropole, départements d'Outre-mer (DOM)
- **Souscripteur** : Amphitéa

Retraite

Retraite

Retraite Individuelle



Toute personne physique



Contrat individuel de retraite supplémentaire permettant de se construire une retraite sur-mesure.

Ce produit allie la sécurité et la performance afin de s'adapter aux différentes sensibilités des clients.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger le client et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- garantie de paiement en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations par AG2R LA MONDIALE);
- garantie plancher en cas de décès du client (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers);
- garantie de paiement en cas de décès du client (prise en charge de toutes les cotisations restantes jusqu'au terme prévu).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **Gestion libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports;
- **Gestion par horizon** : répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite. 3 grilles de gestion par horizon sont proposées;
- **Gestion dynamisation** : versements sur l'Actif général ou le fonds euro dynamique, seuls les intérêts sont transférés vers un support « ALM Actions Monde » pour doper les performances;
- **Gestion Fonds Euro** : répartition des versements sur l'Actif général et/ou sur le fonds euro dynamique.

Les options au terme

- Versement d'un capital hors impôt dans les limites en vigueur.
- Adhésion maintenue en effectuant des versements libres ou rachats. L'épargne continue à être capitalisée ;
- 19 options de rente à vie différentes : rente viagère individuelle, rente viagère réversible à 100, 150 ou 200 %, rente majorée ou minorée, avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 annuités, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance.



Gestion financière en phase de restitution

- Soit le taux proposé par l'assureur lors de la liquidation, soit 0 %;
- Gestion financière sur mesure;
- Garanties complémentaires de prévoyance;
- Nombreuses options de rente au terme de l'adhésion.

• **Assureur** : La Mondiale
• **Territorialité** : Métropole et DOM*

• **Association souscriptrice** : Amphitéa

* Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer

Retraite

Excellie Retraite



Particulier en activité ou non, âgé de 16 à 70 ans, ayant un besoin de retraite supplémentaire.



Contrat de retraite individuelle sans disponibilité de l'épargne, sauf cas de rachats exceptionnels et achat de la résidence principale.

Gestion financière

- Actif général de La Mondiale ;
- 175 OPC, dont 21 labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable)
- Supports immobiliers ;
- Supports de capital investissement ;
- Euro Medium Team Note (EMTN)

3 Modes de gestion

- **Gestion Retraite Horizon** : la répartition des versements entre différents supports financiers du contrat est optimisée selon une grille prédéfinie, en fonction de la durée restante jusqu'à l'âge de départ à la retraite. L'adhérent a accès au choix à 4 profils d'investissement : Horizon Prudent, Horizon Modéré, Horizon Équilibre, Horizon Dynamique
- **Gestion Retraite Active** : l'adhérent répartit librement ses versements entre les supports financiers de l'annexe financière du contrat. Une fois par an, une partie des versements est arbitrée automatiquement vers l'actif en euros afin de sécuriser ces versements à l'approche de la retraite.
- **Gestion Retraite Libre** : l'adhérent choisit librement la répartition de ses versements entre les différents supports proposés par La Mondiale Partenaire. Dans le cadre de ce mode de gestion, les versements ne font l'objet d'aucune sécurisation automatique à l'approche de la retraite

Conditions de sorties souples au terme

- Capital à 100% ou fractionné ;
- 4 options de rente :
 - Option réversion adaptée : l'adhérent souhaite protéger son bénéficiaire financièrement. Au décès de l'adhérent, une fraction de rente, entre 5% et 100% est versée au bénéficiaire.
 - Option annuités garanties : l'adhérent veut s'assurer le règlement de sa rente sur une période définie et protéger également ses

proches. Garantie de paiement sur une durée maximale de 25 ans.

- Option rente majorée : l'adhérent a besoin de plus de liquidité au début de sa retraite.
- Option rente minorée : l'adhérent pense avoir besoin de revenus plus tard pour couvrir des besoins successifs, comme par exemple, les frais liés à l'évolution de son état de santé.

Rappel : Le PER Individuel (PERI) est composé de 3 compartiments :

Compartiment 1 - Versement volontaires :

Ce compartiment a pour vocation de recevoir les versements de l'adhérent fiscalement déductibles ou non déductibles. Il peut également recevoir des transferts d'un autre PER ou d'un autre dispositif d'épargne retraite autorisé par la réglementation

Compartiment 2 - Versement épargne salariale :

Ce compartiment a pour vocation de recevoir par transfert d'un autre PER ou d'un autre dispositif d'épargne retraite autorisé par la réglementation, les versements issus de la participation ou de l'intéressement, les jours de congés non pris ou droits inscrits au Compte-Epargne temps (CET) et les versements éventuels de l'employeur (abondements).

Compartiment 3 - Versement obligatoire :

Ce compartiment a pour vocation de recevoir par transfert les droits constitués au titre des versements obligatoires de l'employeur et de l'adhérent dans le cadre des cotisations patronales et salariales réalisées sur un PER d'Entreprise ou sur un contrat de retraite à cotisations définies et adhésion obligatoire relevant de l'article 83 de Code général des impôts.



Avantages

- 3 modes de gestion financière ;
- Une offre financière large et diversifiée ;
- Des conditions de sorties souples : capital et/ou rente.



- **Assureur** : La Mondiale Partenaire
- **Territorialité** : Commercialisé auprès des partenaires de l'assureur en métropole
- **Association souscriptrice** : Amphitéa



Particulier en activité ou non, âgé de 16 à 70 ans, ayant un besoin de retraite supplémentaire.



Contrat de retraite individuelle sans disponibilité de l'épargne sauf cas de rachats exceptionnels et achat de la résidence principale.

Gestion financière

- Actif général ;
- Gamme de 17 unités de compte.

2 modes de gestion

- **Gestion par horizon** : la répartition des versements entre les différents supports financiers du contrat est optimisée selon une grille prédéfinie, en fonction de la durée restante jusqu'à l'âge de départ à la retraite. 4 grilles de gestion par horizon sont proposées : Horizon Prudent, Horizon Modéré, Horizon Équilibre, Horizon Dynamique dont une grille par défaut.

Intégration d'un fonds PEA/PME ;

- **Gestion libre** : le client choisit la répartition de ses versements entre les différents supports financiers proposés par AG2R LA MONDIALE.

Ajout de supports :

- ISR (solidaire ISR et ISR Monde) ;
- Biotech/santé.

Option

- **Dynamisation des plus-values** : chaque année, seuls les intérêts issus du fonds euros (Actif général) sont transférés vers le support en unités de compte « ALM Actions Monde ».



Caractéristiques techniques

Option Garantie de retraite :

Si l'option Garantie de Retraite est choisie :

- Table de mortalité :
- **Pour les versements périodiques et libres** : table de mortalité **garantie à compter des 42 ans de le client** ;
- **Pour les transferts** : si le client a moins de 42 ans au jour du transfert, la table garantie sera celle en vigueur à ses 42 ans. S'il a plus de 42 ans à la demande du transfert, la table garantie sera celle en vigueur au moment du transfert.

Si l'option Garantie de Retraite n'a pas été retenue :

- Table de mortalité : celle en **vigueur à la liquidation** ;
- Taux technique en phase de constitution : 0% brut ;
- Taux technique en phase de restitution : 0% brut.

Rappel : Le PER Individuel (PERI) est composé de 3 compartiments :

Compartiment 1 - Versement volontaires :

Ce compartiment a pour vocation de recevoir les versements de l'adhérent fiscalement déductibles ou non déductibles. Il peut également recevoir des transferts d'un autre PER ou d'un autre dispositif d'épargne retraite autorisé par la réglementation

Compartiment 2 - Versement épargne salariale :

Ce compartiment a pour vocation de recevoir par transfert d'un autre PER ou d'un autre dispositif d'épargne retraite autorisé par la réglementation, les versements issus de la participation ou de l'intéressement, les jours de congés non pris ou droits inscrits au Compte-Epargne temps (CET) et les versements éventuels de l'employeur (abondements).

Compartiment 3 - Versement obligatoire :

Ce compartiment a pour vocation de recevoir par transfert les droits constitués au titre des versements obligatoires de l'employeur et de l'adhérent dans le cadre des cotisations patronales et salariales réalisées sur un PER d'Entreprise ou sur un contrat de retraite à cotisations définies et adhésion obligatoire relevant de l'article 83 de Code général des impôts.

Avantages

- 2 modes de gestion financière ;
- 4 arbitrages offerts chaque année ;
- Large choix parmi 18 options de rente au terme de l'adhésion.



- **Assureur** : La Mondiale
 - **Territorialité** : Métropole et DOM*
 - **Association souscriptrice** : Amphitéa
- * Départements d'Outre-Mer



Travailleur non salarié non agricole et agricole, leur conjoint et les aides familiaux participant à leur activité pour les TNS agricoles ayant un besoin de retraite supplémentaire.



Contrat de retraite individuelle sans disponibilité de l'épargne, sauf cas de rachats exceptionnels et achat de la résidence principale.

Gestion financière

- Actif général ;
- Gamme de 17 unités de compte ;

2 modes de gestion

- **Gestion par horizon** : la répartition des versements entre les différents supports financiers du contrat est optimisée selon une grille prédéfinie, en fonction de la durée restante jusqu'à l'âge de départ à la retraite. 4 grilles de gestion par horizon sont proposées : Horizon Prudent, Horizon Modéré, Horizon Équilibre, Horizon Dynamique dont une grille par défaut. Intégration d'un fonds PEA/PME.
- **Gestion libre** : le client choisit la répartition de ses versements entre les différents supports financiers proposés par AG2R LA MONDIALE.
Ajout de supports :
 - ISR (solidaire ISR et ISR Monde) ;
 - Biotech/santé.

Option

- **Dynamisation des plus-values** : chaque année, seul les intérêts issus du fonds euros (Actif général) sont transférés vers le support en unités de compte « ALM Actions Monde ».

Caractéristiques techniques

Option Garantie de retraite (point en suspens pour savoir si c'est sur les 3 compartiments ou au compartiment) :

Si l'option Garantie de Retraite est choisie :

- Table de mortalité :
- **Pour les versements périodiques et libres** : table de mortalité **garantie à compter des 42 ans de le client** ;
- **Pour les transferts** : si le client a moins de 42 ans au jour du transfert, la table garantie sera celle en vigueur à ses 42 ans. S'il a plus de 42 ans à la

demande du transfert, la table garantie sera celle en vigueur au moment du transfert.

- Taux technique en phase de constitution : 0% brut ;
 - Taux technique en phase de restitution : 0% brut.
- Si l'option Garantie de Retraite n'a pas été retenue :
- Table de mortalité : celle en **vigueur à la liquidation** ;
 - Taux technique en phase de constitution : 0% brut ;
 - Taux technique en phase de restitution : 0% brut.

Rappel : Le PER Individuel (PERI) est composé de 3 compartiments :

Compartiment 1 - Versement volontaires :

Ce compartiment a pour vocation de recevoir les versements de l'adhérent fiscalement déductibles ou non déductibles. Il peut également recevoir des transferts d'un autre PER ou d'un autre dispositif d'épargne retraite autorisé par la réglementation

Compartiment 2 - Versement épargne salariale :

Ce compartiment a pour vocation de recevoir par transfert d'un autre PER ou d'un autre dispositif d'épargne retraite autorisé par la réglementation, les versements issus de la participation ou de l'intéressement, les jours de congés non pris ou droits inscrits au Compte-Epargne temps (CET) et les versements éventuels de l'employeur (abondements).

Compartiment 3 - Versement obligatoire :

Ce compartiment a pour vocation de recevoir par transfert les droits constitués au titre des versements obligatoires de l'employeur et de l'adhérent dans le cadre des cotisations patronales et salariales réalisées sur un PER d'Entreprise ou sur un contrat de retraite à cotisations définies et adhésion obligatoire relevant de l'article 83 de Code général des impôts.



Avantages

- 2 modes de gestion financière ;
- 4 arbitrages offerts chaque année ;
- Large choix parmi 18 options de rente au terme de l'adhésion.



• **Assureur** : La Mondiale
• **Territorialité** : Métropole et DOM*
• **Association souscriptrice** : Amphitéa
* Départements d'Outre-Mer

Retraite

Mondiale Retraite Pacific



Particuliers dans le cadre de la fiscalité article 97 du Code territorial des Impôts sur le territoire de la Nouvelle Calédonie.



Contrat individuel de retraite supplémentaire permettant à toute personne physique de se construire une retraite sur mesure, tout en bénéficiant des avantages fiscaux de l'article 97 du Code territorial des impôts.

Ce produit apporte plus de flexibilité entre la phase de constitution et de restitution, dans la gestion financière du contrat, pour permettre au client d'optimiser la performance de son contrat. Avec ses nombreuses options, il s'adapte aussi aux évolutions de la réglementation et des comportements.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger le client et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- Garantie en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations) ;
- Garantie plancher en cas de décès du client (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers) ;
- Garantie bonne fin en cas de décès du client (prise en charge de toutes les cotisations restantes jusqu'au terme prévu).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **Gestion Libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports ;
- **Gestion Pilotée** : répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite 3 grilles de gestion pilotée sont proposées ;
- **Gestion Dynamisation** : répartition des versements en Actif général, seuls les intérêts sont transférés vers un support « ALM Actions Monde » pour doper les performances.

- **Gestion 100 % sur le fonds Actif général** : répartition des versements en Actif général, totalement sécurisé et qui bénéficie d'une croissance régulière.

Les options de rente au terme

18 rentes à vie différentes : rente viagère individuelle, rente viagère réversible à 100, 150 ou 200 %, rente majorée ou minorée, avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 annuités, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance.



- Gestion financière sur mesure ;
- Garanties complémentaires de prévoyance ;
- Nombreuses options de rente au terme de l'adhésion.



- **Assureur** : La Mondiale
- **Territorialité** : Nouvelle Calédonie
- **Association souscriptrice** : Amphitéa



Particuliers en fiscalité Assurance vie ou toute personne physique ou personne morale dans le cadre de la fiscalité Article 62 du CGI.



Contrat individuel de retraite supplémentaire permettant de se construire une retraite sur-mesure. Ce produit allie la sécurité et la performance afin de s'adapter aux différentes sensibilités du client.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger le client et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- Garantie en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations par AG2R LA MONDIALE);
- Garantie plancher en cas de décès du client (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers);
- Garantie bonne fin en cas de décès du client (prise en charge de toutes les cotisations restantes jusqu'au terme prévu).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **Gestion Libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports;
- **Gestion Pilotée** : répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite, 3 grilles de gestion pilotée sont proposées;
- **Gestion Dynamisation** : répartition des versements en Actif général, seuls les intérêts sont transférés vers un support « ALM Actions Monde » pour doper les performances;
- **Gestion 100% sur le fonds Actif général** : répartition des versements en Actif général, totalement sécurisé et qui bénéficie d'une croissance régulière.

Les options au terme

- Versement d'un capital hors impôt dans les limites en vigueur;
 - Adhésion maintenue en effectuant des versements libres ou rachats. L'épargne continue à être capitalisée;
 - 18 rentes à vie différentes : rente viagère individuelle, rente viagère réversible à 100, 150 ou 200 %, rente majorée ou minorée, avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 annuités, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance.
-
- Gestion financière sur mesure;
 - Garanties complémentaires de prévoyance;
 - Nombreuses options de rente au terme de l'adhésion.



Retraite

Mondiale Perspectives Entreprise – article 83



Entreprises de 1 à 20 salariés.



Contrat collectif de retraite supplémentaire permettant à l'entreprise de construire un complément de revenu, à une catégorie bénéficiaire objectivement définie tout en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux de l'article 83 du CGI.

Ce produit apporte à l'entreprise un réel outil de management social.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger le client et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- Garantie en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations prise en charge par AG2R LA MONDIALE);
- Garantie plancher en cas de décès du client (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **Gestion Libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports;
- **Gestion Pilotée** : répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite. 3 grilles de gestion pilotée sont proposées;
- **Gestion 100 % sur le fonds Actifs général** : répartition des versements en Actif général, totalement sécurisé et qui bénéficie d'une croissance régulière.

Les options de rente au terme

Plusieurs options de rente à vie : rente viagère individuelle, rente viagère réversible avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 ans, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance.



- Garanties complémentaires de prévoyance;
- Nombreuses options de rente au terme de l'adhésion;
- Possibilité d'offre sur-mesure auprès d'Arial CNP Assurance pour des entreprises plus importantes.



• **Assureur** : La Mondiale
• **Territorialité** : COM*
• **Association souscriptrice** : Amphitéa

* Collectivités d'Outre-Mer
Version spécifique en Nouvelle-Calédonie.



Particuliers patrimoniaux



Rente universelle

Rente viagère immédiate :

- Contrat non rachetable qui assure le versement d'un revenu viager ;
- Large choix d'options de rente : garantie décès, dépendance, annuités garanties. La rente peut être versée au conjoint survivant grâce aux multiples options de réversion ;
- Différentes options de rente permettent d'adapter le montant et la durée de versement des revenus aux besoins de l'épargnant.



- **Assureur** : La Mondiale Partenaire
- **Territorialité** :
- **Association souscriptrice** : Amphitéa



Toute Personne Physique de plus de 18 ans et de moins de 70 ans, hors « US PERSON » au sens large de la réglementation FATCA, ayant un besoin de retraite supplémentaire. L'adhésion est réservée aux résidents en France (métropole et Outre-mer).



VISION RETRAITE PREMIUM est un contrat de retraite individuelle de type PER individuel sans disponibilité de l'épargne sauf cas de rachats exceptionnels.

Avantages

- Frais sur versement réduit
- Deux modes de gestion financière
- Frais d'arbitrages offerts
- Garantie Plancher

Cotisations

- Versements programmés : minimum mensuel de 125 € mois ou 375 €/trimestre, 750 €/semestre, 1 500 €/an.
- Périodicité de versement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- Prélèvement automatique possible (obligatoire pour la périodicité mensuelle).
- Possibilité d'effectuer des versements libres : minimum 750 € dérogeable jusque 100 € par prélèvement unique ou chèque.

Garanties complémentaires de prévoyance

Garanties en cas de décès :

- garantie plancher obligatoire (inclus au contrat - sans formalité médicale) : incluse jusque 75 ans;
- plafonnée à un KSR de 300 000 €.

Gestion financière

Supports financiers :

- Actif en Euro LMRS avec PB annuelle discrétionnaire.
- Une gamme de 30 unités de compte.

2 modes de gestion

- **Gestion par horizon** : la répartition des versements entre les différents supports financiers du contrat est optimisée selon une grille prédéfinie, en fonction de la durée restante jusqu'à l'âge de départ à la retraite. Trois grilles de gestion par horizon sont proposées : Horizon Prudent, Horizon Équilibre, Horizon Dynamique dont une grille par défaut Horizon Équilibre.
- **Gestion libre** : l'adhérent choisit la répartition de ses versements entre les différents supports financiers proposés par La Mondiale Retraite supplémentaire et Flornoy Ferri AM.

Caractéristiques techniques

Durée Viagère

Disponibilité de l'épargne :

- Rachat en phase de constitution : Non
- Rachats exceptionnels : Oui
- Résidence principale : Oui
- Table de mortalité : table de mortalité **en vigueur à la liquidation**
- Taux technique en phase de constitution et restitution : 0 % brut

Choix irrévocable de la rente à l'adhésion sur C1 (et/ou C2) choix également possible en cours d'adhésion.



- **Assureur** : La Mondiale
- **Réseau de distribution** : Prédicis, CapFinances
- **Commercialisation** : Métropole, départements d'Outre-mer (DOM)
- **Souscripteur** : Amphitéa

Les coordonnées utiles



Particuliers
Gestion

Commercial



Professionnels
Gestion et commercial



Entreprises
Santé, prévoyance, épargne salariale :

Retraite complémentaire

Commercial

Tiers payant Professionnels de Santé



Nos sites internet
www.ag2rlamondiale.fr – www.amphitea.com

